

# Le Petit Canadien

Organe de la Société Saint-Jean-Baptiste  
de Montréal

## SOMMAIRE

- I.— CONCOURS DE LA "COURVÉE" (Rapport du jury). . . . . Abbé Emile Chartier.  
II.— LA PROHIBITION : SALUT DE LA RACE . . . . . Joseph Gauvreau.  
III.— LES ACADIENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (Deuxième article) . . . . . J. Doucet.  
IV.— AU MOIS PROCHAIN . . . . . La Rédaction.  
V.— A NOS LECTEURS. . . . . L'Administration.  
VI.— LE "CROISÉ" ET LE "PAYS LAURENTIEN" . . . . . La Rédaction.  
VII.— BENOIT XV ET NOS QUESTIONS DE LANGUE . . . . . L.-A. Paquet, ptre.  
VIII.— L'AUTOMOBILE (suite et fin) . . . . . La Ligue des Droits du Français.

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

Avis important. — Tableau d'honneur des organisateurs permanents. — Bilan du mois de novembre 1916.

Rédaction et administration :

SECRETARIAT DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE  
MONUMENT NATIONAL,

296, rue SAINT-LAURENT . . . . MONTREAL.

# SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

*Grand aumônier* : Monseigneur L'ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL.

*Président général* : VICTOR MORIN, LL. D., notaire, 97, rue Saint-Jacques.

*1er Vice-président général* : JOSEPH GAUVREAU, D. M., Edifice Dandurand.

*2ème Vice-président général* : V.-E. BEAUPRÉ, I. C., professeur, 372, rue du Parc  
[Lafontaine.

*Secrétaire général* : J.-B. LAGACÉ, professeur, 836, rue Saint-Hubert.

*Trésorier général* : JOSEPH HURTUBISE, courtier en assurance, 2, place d'Armes.

*Directeurs* : L'hon. L.-O. DAVID, sénateur, Hôtel de Ville. — E.-P. LACHAPPELLE, D. M., 267, ouest, rue Prince-Arthur. — THOMAS GAUTHIER, courtier, 11, place d'Armes. — U.-H. DANDURAND, financier, Edifice Dandurand. — VICTOR DORÉ, professeur, 446, rue Fullum. — GUY VANIER, LL. L., avocat, 97, rue Saint-Jacques. — JOSEPH GIRARD, rentier, 46, ouest, boulevard Saint-Joseph.

*Chef du Secrétariat* : ARTHUR SAINT-PIERRE, bureau I, Monument National.

*Sous-chef du Secrétariat* : JOS. DURAND, bureau I, Monument National.

*CORPORATIONS FILIALES DE LA SOCIÉTÉ* : Caisse Nationale d'Economie. — Caisse de Remboursement. — Compagnie du Monument National. — Société Nationale de Fiducie.



# Le Petit Canadien

ORGANE DE

LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE  
DE MONTRÉAL

Vol. 13. — No 12.

MONTRÉAL, DÉCEMBRE 1916.

50 sous par an.

## CONCOURS DE LA " COURVÉE "

### Rapport du jury

- 1er prix : La corvée des Hamel, par Laurentien.  
2e " La corvée chez Gnace Thiviarge, par Mistigris.  
3e " La fenaison, par Jean-Louis.  
4e " La corvée du cimetière, par Esdras du Terroir.  
5e " Le couvre-pieds, par Claire Fontaine.

Lorsque, samedi dernier, le secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste eut achevé la lecture des manuscrits, l'un des juges tendit à ses deux collègues cette liste de prix. Tous trois se regardèrent étonnés. Sans qu'ils se fussent jamais connus, sans qu'ils se fussent jamais parlé ou même vus, il se trouva que leurs listes comparées contenaient exactement la même distribution.

Un seul avait placé, au même rang que la *Corvée des Hamel*, la *Corvée de l'érable*, par Jean-Baptiste de l'Erablière. Si l'une brillait par l'émotion dans la description, à son sens l'autre se distinguait par l'émotion dans la narration. Recherches faites, l'on constata que les deux essais provenaient du même auteur. L'on s'accorda à demander au secrétaire de renvoyer en appendice, dans le volume futur, la *Corvée de l'érable* et à maintenir au premier rang la *Corvée des Hamel*.

Aussi bien ce dernier essai, par les observations précises dont il abonde, par la vie du style, par le pittoresque de la description, par l'émotion du récit, par la distinction étonnante de l'ensemble, par le fait enfin que son auteur fut déjà récompensé au concours précédent, semblait-il devoir être placé hors concours. Néanmoins, il ne représente pas, comme il arrive dans les expositions, un produit déjà primé, mais une oeuvre nouvelle. A ce titre, les juges devaient à l'auteur de lui assigner son rang parmi les autres. Ce rang, ne pouvait être, sans conteste, que le premier.

Quant aux autres essais que signale la liste ci-haut, ils attirent l'attention, chacun par des qualités différentes. Celui de Mistigris reproduit, avec une exactitude minutieuse, le parler bigarré de nos gens revenus des *Stats*. Il peint aussi, avec une fidélité comique, la gaieté bretonne et la rouerie normande de nos campagnards. Leur ténacité et leur

amour-propre éclatent davantage dans la *Fenaison* de Jean-Louis. Leur rudesse fait le fond de la *Corvée au cimetière*, où elle est tempérée par la figure patriarcale du curé et la naïve candeur des enfants. Enfin, l'habileté du dialogue, la délicatesse de l'expression, le babillage si naturel des piqueuses signalaient au jury le *Couvre-pieds* de Claire Fontaine.

Ce classement établi, pour ces motifs et d'autres encore, les juges tenaient à y ajouter quelques mentions. Le fait est que leur embarras fut grand. Des soixante travaux qui leur avaient été soumis, une fois les cinq premiers écartés, il en restait encore une bonne trentaine susceptibles de balancer leurs faveurs, pour diverses raisons. Après consultation, ils en vinrent à ce partage :

- 1<sup>ère</sup> mention: La courvée chez Bapaume, par Jean-François.  
 2<sup>e</sup> " Une courvée dans les Bois-francs, par Pierre Deschamps  
 3<sup>e</sup> " Le " plumage " des oies, par Jean Noëllet.  
 4<sup>e</sup> " Jean-Brette à l'épluchette, par Fanfant.  
 5<sup>e</sup> " Vieux-Temps, par France.  
 6<sup>e</sup> " Terre neuve et fiançailles, par René Perrot.

S'ils n'avaient pas craint de trop allonger cette nouvelle liste, les juges auraient mentionné aussi la *Chanson du ber* de Vonne Francès, pour la douceur de son style, et le *Brayage du lin* de Lionel Genest, pour la précision de son récit et l'exactitude de son vocabulaire. Enfin le *Petit monsieur* de Canadien, aurait mérité, lui aussi, une mention, peut-être même un prix, si l'auteur n'avait pas, intentionnellement, il semble, caché son identité. Jean Reclus eût été traité de même, si son essai ne tournait pas tant à la polémique.

Par cet exposé, tout sec qu'il est, on devine déjà l'excellence des essais envoyés au concours. On comprendra mieux l'énorme service que rendent des joutes pareilles, quand on saura d'abord que les auteurs ont traité les sujets les plus divers : Abattage de l'orme, levage de la grange, " plumage " des oies, " épluchette " du blé d'Inde, charroyage de l'érable, fenaison, " renhaussement " du cimetière, " piqure " de couvre-pieds, toutes les formes de corvée ont été abordées. De quarante travaux, sur les soixante présentés, on pourrait extraire des passages vivants, des scènes pittoresques, des dialogues entraînants, des tirades véritablement émues. Et ces soixante essais proviennent des régions les plus diverses, du nord de Montréal aussi bien que du bas de Québec, du voisin Ontario comme de l'Ouest lointain. Constatation plus consolante encore, c'est que, si les essais classés les premiers sont l'oeuvre de gens mûris par l'âge et l'expérience, la plupart ont pour auteurs des jeunes, étudiants d'université ou simplement de collègue. C'est un heureux augure pour l'avenir.

Ce concours atteste que les vocations littéraires ne manquent pas

chez nous. Elles attendent seulement l'occasion de se produire. Cette occasion, la Société Saint-Jean-Baptiste, n'eût-elle fait que de la fournir, mériterait encore la reconnaissance de tous les patriotes. Le concours sur la *Croix du chemin* avait révélé déjà des talents inconnus. Celui qu'elle termine aujourd'hui sur la *Courvée* a montré qu'il y en avait d'autres encore. Même ce dernier concours l'emporte sur le premier par le nombre d'essais vraiment bien écrits et dignes de figurer, en tout ou en partie, dans le recueil à venir. Il faut espérer que la Société ne s'arrêtera pas en si bonne voie. Que de veines encore restent à exploiter dans la mine de nos traditions nationales ! Que de figures, méritent d'être appendues aux murs de nos galeries d'art littéraire ! Que de pages touchantes inspireront, par exemple, le curé de campagne et le chantre de village, la maîtresse d'école et la " petite maman " ! A force de mettre ainsi en activité des talents qui s'ignorent, la société nous prépare une élite d'écrivains de terroir, écrivains que leur seule inexpérience ou leur timidité font demeurer la plume en l'air.

Cette inexpérience, alliée à de grands dons naturels, le concours présent en a fourni la preuve. Même dans les meilleurs manuscrits, tout n'est pas à louer. C'est l'aspect moins brillant du tableau. Des pages entières ne méritent pas de fixer l'attention. On brode autour du sujet, on tresse autour des guirlandes charmantes ; le sujet lui-même n'est pas abordé. Ailleurs on se plaît à des hors d'oeuvre qui n'ont pas même de valeur d'expression. Pour notre part, dans la *Corvée des Hamel*, nous supprimerions la première page, et nous soulagerions encore presque, des trois premières la *Corvée de l'érable*. Il y a là des superpéfations telles qu'on en trouve chez les meilleurs écrivains, même français.

Qu'importent ces défauts accidentels ? Ce qui reste, comme note générale, c'est une amélioration sensible dans ce concours, quand on le compare à celui de l'an dernier. De ce succès il faut féliciter la plupart des concurrents, mais personne plus que les gagnants des prix, le frère Marie-Victorin (Laurentien et Jean de l'Erablière), les journalistes Pierre Voyer (Mistigris) et Damase Potvin (Jean-Louis), le curé Arsène Goyette (Esdras du Terroir) et mademoiselle Angéline Demers (Claire Fontaine). Il faut louer encore les titulaires des mentions, monsieur Sylva Clapin (Jean-François), mademoiselle Anne-Marie Turcot (Pierre Deschamps), l'étudiant en loi Emile Gagnon (Jean Noëllet), l'élève Rodolphe Farly (Fanfant), mademoiselle Germaine Cordon (France) et le professeur J.-H. Courteau (René Perrot). Ajoutons, pour être complet, les noms de mademoiselle Juliette Desroches (Vonne Francès) et de l'élève Thomas Mignault (Lionel Genest).

Le public lira leurs essais soit dans le *Petit Canadien* soit dans le recueil publié par la société. Nous voudrions seulement que ce public fût

composé de tous les Canadiens français. Pour les atteindre tous, il faudrait, croyons-nous, s'y prendre autrement, qu'on l'a fait l'an dernier. Ces oeuvres doivent être lues par le tâcheron à peine instruit aussi bien que par le fouilleur de bibliothèques. Comment veut-on qu'un ouvrier ne recule pas devant un volume de la taille de la *Croix du chemin*? Nous souhaitons en finissant que la Société Saint-Jean-Baptiste adopte, pour son prochain recueil, la *Courvée*, la forme donnée à ses *Rapaillages* par l'abbé Groulx, à ses *Lettres* par Fadette. Dans ces conditions, nous voyons déjà l'ouvrage, glissé dans la poche du travailleur, pénétrer dans les foyers les plus humbles.

Il y provoquera, en même temps, que les larmes de l'émotion, l'éveil des talents trop timides. Il y excitera, avec le goût de l'imitation, l'ambition de conserver à tout prix, selon le mot de Nodier, " les délicieuses histoires du peuple ", mais, selon aussi le commentaire de Saint-Maurice, cité par l'un des concurrents, " avec leur simplicité, en ménageant la couleur locale, et le pittoresque du geste et du parler comme la prune de nos yeux ". N'est-ce pas le suprême désir de la société ?

C'est celui que nous voulions satisfaire en acceptant d'apprécier, sur sa demande, les manuscrits. Leur lecture nous laisse l'âme tout embaumée du parfum qu'exhalent les choses de chez nous.

Pour le jury :

12 décembre 1916.

Abbé EMILE CHARTIER,

Professeur à l'Université Laval de Montréal.

---

## LA PROHIBITION

---

### Salut de la race

---

Ce n'est pas une chimère, quoiqu'on en pense et quoiqu'on en dise. A défaut d'arguments contre elle, l'on s'est complu à dénigrer et à ridiculiser ceux qui ont le courage d'en être les porte-étendards. Des esprits, même sérieux et avertis sur plus d'un sujet, se sont laissés prendre aux criaileries intéressées. Des médecins en vue sourient peut-être encore à l'annonce d'un pareil sujet traité librement dans un journal sérieux comme *Le Petit Canadien*. L'on croit à la légende colportée de porte en porte, d'officine en officine, de boutique en boutique, de tréteau en tréteau, que la prohibition n'est rien autre chose que la toquade d'un importé ou la lubie d'un juge de Québec ou de Montréal.

L'on se trompe grandement, et il importe que tout patriote sache et puisse soutenir que la prohibition est une réforme sociale qui a pour base deux choses : 1o *Un principe scientifique incontesté* ; 2o *Un fait clinique incontestable*.

Le principe scientifique incontesté sur lequel il n'y a pas lieu de revenir, ici, c'est que l'alcool en définitive, sous quelque forme qu'on le considère, est avant tout pour le médecin pratiquant et l'homme social, *un poison*.

Le fait clinique incontestable c'est que, dans la province de Québec, peu de familles peuvent se glorifier de ne lui avoir pas sacrifié quelques victimes.

Chez-nous, l'alcoolisme a pénétré *toutes les classes*.

La première question de l'interrogatoire du médecin auprès de n'importe quel malade adulte est classique et ne souffre pas d'exception: "*Prenez-vous de la boisson, en quelle quantité et depuis quand?*"

Dans les hôpitaux, au chevet des riches et des pauvres, des grands et des humbles, la réponse a été si universellement la même, depuis vingt cinq ans surtout, le fait clinique souffre si peu contradiction que le médecin le moins averti et le plus réfractaire à l'idée de la prohibition, ne peut s'empêcher de l'admettre.

Ceux qui s'intéressent au salut de la race, se sont emparé de cette vérité scientifique et de ce fait clinique. Ils les ont posés tous les deux, comme principes, à la base de leur lutte antialcoolique, et forts des témoignages de la science et de l'expérience ils préconisent comme moyen radical de guérison nationale *la Prohibition*. Ils n'ont peut-être pas tout à fait raison. Ils n'ont assurément pas complètement tort, puisque les résultats de leur théorie mise en pratique ont été merveilleux.

Pas du jour au lendemain, assurément. Mais aucun prohibitionniste ne prétend que la prohibition toute seule suffit à guérir de l'alcoolisme ni à abattre l'ivrognerie.

Je puis même dire, sans compromettre la cause que je défends, que dans une paroisse quelconque sous le régime de la prohibition, il s'y consomme la première année, tout autant d'alcool que l'année précédente avec en plus, peut-être, maints scandales inaccoutumés. *L'appétence* persiste, et dans l'occasion l'on abuse bêtement, alors qu'auparavant l'on ne s'alcoolisait *qu'à petits coups*.

Ce n'est qu'après deux ans de régime prohibitif qu'une paroisse s'amende de façon notable, et cela prend au moins trois ans pour généraliser dans les familles, en fait et en vérité, le principe de l'abstinence totale, conséquence sociale de la prohibition, conséquence de la disparition de l'occasion.

Vérifiez ces données. Vous les trouverez exactes, et quand vous les aurez vérifiées, vous serez un ardent prohibitionniste.

JOSEPH GAUVREAU.

---

## LES ACADIENS DE LA NOUVELLE-ECOSSE

### II. — Les écoles

En 1915, M. le Surintendant des écoles de la Nouvelle-Ecosse écrivait dans son rapport annuel : “ J’ai déjà attiré l’attention des commissaires et des directeurs de *High Schools* <sup>1</sup> sur la bonne occasion qu’ils ont de se procurer, pour l’enseignement du français, des instituteurs qui parlent cette langue couramment et avec facilité. Ces instituteurs pourraient ainsi préparer plus efficacement les élèves de langue anglaise qui désiraient entrer au service civil canadien... et y faire aussi bonne figure (be as equally well equipped) que les Acadiens intelligents et bilingues.”

Nous remercions M. le Surintendant du compliment qu’il adresse à nos instituteurs et institutrices, et nous voudrions qu’il fût l’expression de l’exacte et entière vérité. Nous lui savons gré de son aveu que pour servir plus efficacement notre pays du Canada, il faut savoir les deux langues — le français et l’anglais ; mais nous croyons que M. le Surintendant se trompe quand il dit que nos maîtres et maîtresses d’école savent parler couramment et avec facilité la langue française, et nous serions heureux de le voir s’en assurer en faisant une enquête. Il constaterait facilement sa méprise et, sans doute, son esprit de grande droiture lui ferait présenter au Conseil de l’Instruction Publique, dont il est le secrétaire et le conseiller le mieux renseigné, les moyens de remédier à la quasi-ignorance du français dans nos écoles acadiennes.

A quoi, en effet, tient le manque de connaissance suffisante de la langue française chez nos élèves acadiens ? Ce n’est pas assurément à la faiblesse de leur intelligence. Comme M. le Surintendant, nous les savons aussi intelligents, sinon plus, que les autres élèves de nos écoles publiques : ils ont conservé, Dieu merci, quelque chose du caractère français. Ce n’est pas, non plus, à leur apathie vis-à-vis de la langue : ils désirent la bien savoir et la bien parler. Il faut en chercher ailleurs les causes. Elles sont multiples en apparence : en réalité, on peut les ramener à une seule le peu d’encouragement donné par le Conseil de l’Instruction Publique à l’étude du français dans nos *High Schools* surtout.

Les Acadiens sont prêts à reconnaître la part de justice que leur ont faite les autorités scolaires de la Nouvelle-Ecosse. En 1901, ils ont obtenu, grâce à des démarches importantes et malgré l’opposition d’anglicisateurs à outrance, que, durant les quatre premières années du cours primaire, le français fût la langue d’enseignement dans nos écoles acadiennes. Ce n’était point, on le sait, la reconnaissance du droit que les Acadiens ont à l’étude de leur langue, puisque, d’après le texte officiel, l’enseignement du français devait servir de préparation à l’étude de

<sup>1</sup> Ecoles d’enseignement secondaire de la Province.

l'anglais. Pourtant, c'était une amélioration et les délégués d'alors crurent prudent et avantageux de s'en contenter. Depuis, l'enseignement dans nos écoles acadiennes se donne surtout en français jusqu'au 4ème grade et ensuite, jusqu'au huitième, l'étude du français se continue en même temps que l'enseignement de l'anglais.

Huit années de français dans les cours primaires de nos écoles, c'est beaucoup diront quelques-uns et surtout ceux qui ne connaissent pas les difficultés de la langue. Ce n'est pas assez si on en juge par les résultats obtenus. En général, les élèves qui sortent de nos écoles primaires ne savent ni parler, ni écrire correctement le français ; c'est à peine s'ils savent lire et ils ne connaissent à peu près rien de l'orthographe.

L'explication de cet état de choses est assez facile à comprendre, mais difficile à donner. Pourtant, il faut bien mettre le doigt sur la plaie si on veut la guérir, et les maîtres et maîtresses d'école ne m'en voudront pas trop, je l'espère, de dire la vérité en toute sincérité et franchise.

La bonne volonté d'apprendre le français ne manque point chez nos instituteurs et institutrices acadiennes. M. le Surintendant leur rend témoignage qu'ils veulent se mettre à la hauteur de leur état en allant à l'école normale plus volontiers que ceux des autres nationalités ; mais tous ils reconnaissent et déplorent le fait que les circonstances ne leur permettent pas de faire du français une étude suffisante.

Les écoles de recrutement de nos maîtres et maîtresses d'école sont les " High Schools " de la province et nos couvents. Or, dans toutes celles-là et dans ceux-ci, à deux ou trois exceptions près, le français est lamentablement négligé, et ici encore la faute en est au Conseil de l'Instruction Publique de Halifax.

Dans le cours d'étude des " High Schools ", voici ce qu'on trouve, comme programme de français :

Au 9ème Grade, qui renferme les matières requises pour un diplôme scolaire de 3ème classe, " Ontario High School French Grammar by Squair & Fraser; Lessons 1 to 30; Bertenshaw's First Conversational French Reader, Lessons 1 to 30. "

Au Grade X, programme de deuxième classe, " Ontario High School French Grammar, Lessons 30 to 60, and Bertenshaw's Reader, Lessons 31 to end. "

Au Grade XI, programme de 1ère classe, " Berthon's specimens of Modern French Prose: " Ontario High School French Grammar, Lessons 61 to 92. "

Au Grade XIII ou Académique, on termine l'étude de la grammaire toujours la même, et on fait de la littérature??? On fouille les " Sacs et Parchemins " de Sandeau; on admire en passant le Polyeucte de Corneille, édition de Baunholtz (un allemand probablement), et on fait la connaissance de " Le Gendre de Monsieur Poirier " !

Nous demandons pardon au lecteur de la longueur de ces citations : elles sont nécessaires, croyons-nous, pour montrer jusqu'à quel point l'étude du français est négligée dans nos écoles. Et pourtant ce n'est pas assez dire ; pour comprendre toute cette négligence, il faut y regarder d'un peu plus près.

Il ne faut pas croire que le français soit obligatoire dans ces différents grades. Au 9ème Grade, sur les huit matières proposées à l'examen des candidats, l'anglais seul est obligatoire avec cinq autres matières à volonté. Au 10me, le français est mis sur le pied du grec et de l'allemand et ces trois langues peuvent être éliminées au choix de l'élève. Il en est de même pour les deux autres grades.

Par ailleurs, tout est fait dans le cours d'étude de la Province de la Nouvelle-Ecosse pour passer sous silence le rôle joué par les français dans l'établissement de l'Acadie. L'étude de l'Histoire ne commence d'une manière précise qu'en 1713, l'année du traité d'Utrecht, par lequel se fit la cession de l'Acadie à l'Angleterre. De toute la période française de l'Acadie, on ne fait connaître aux élèves que des bribes sur les indiens, les explorateurs, les pionniers, et les " Migrations " des français, des anglais, des allemands, des écossais et des loyalistes, et cet enseignement se donne à des enfants de dix à treize ans. Aux " High Schools ", il n'est pas question d'Histoire du Canada : quelques leçons orales de civisme seulement sont données par le professeur. Avec ce bagage historique, les petits acadiens ne voient guère la raison d'être fiers de leur origine, et les petits anglais, et même les grands, de leur donner le moyen d'apprendre la langue française.

Restent les couvents. Hélas ! les élèves qui les fréquentent aspirent généralement à devenir institutrices et elles se préparent le plus vite possible aux examens provinciaux. Pour les passer, nous venons de le voir, il n'est pas nécessaire d'avoir appris le français. Nos acadiennes, pourtant, passent des examens de français, par patriotisme sans doute, et aussi peut-être parce qu'il est relativement facile d'y décrocher une bonne note quand on a tant soit peu goûté à la grammaire d'Ontario ! Jugez-en : aux examens, on pose quelques questions de grammaire et on demande à l'élève de faire une courte traduction du français en anglais : on y ajoute quelques phrases détachées anglaises pour en faire la traduction en français, et c'est tout. Avec ce système de cours et d'examens on comprend à moitié pourquoi dans la plupart de nos couvents, là où l'amour de la langue n'est pas bien fort (il faut en excepter deux ou trois), le français est relégué au dixième plan. Mais passons vite : il y a des vérités qui ne sont pas faciles à dire.

Malgré tous ces désavantages, les écoles acadiennes font des progrès : nous le tenons de la plume de M. le Surintendant lui-même. Nous avou-

ons que nous serions un peu sceptique, au sujet de cette affirmation si M. l'Inspecteur des écoles acadiennes ne venait la corroborer. Le nombre d'élèves acadiens augmente tous les ans. En 1915, il était de 6,212, 6¼% de la population scolaire totale. Ces élèves étaient répartis en 109 écoles sur 1,796 pour toute la province. Dans ces écoles il y avait 140 maîtres et maîtresses sur un total de 2,945. Ces statistiques sont inférieures proportionnellement à la population totale acadienne de la province. C'est parce que beaucoup d'élèves acadiens fréquentent des écoles anglaises et ne sont pas classés comme Acadiens.

Ces progrès si réels soient-ils, ne sont pas suffisants. Des remèdes urgents s'imposent si nous voulons que la nouvelle génération soit heureuse de se dire française et sache parler sa langue: on nous permettra d'en suggérer quelques-uns.

Tout d'abord, il faut que les pères et mères de famille comprennent mieux encore l'importance d'envoyer leurs enfants à l'école et de leur faire apprendre le français. Les commissaires d'école, eux aussi, doivent avoir le sens de leur responsabilité vis-à-vis des parents qu'ils représentent, et de la nationalité acadienne qui compte sur eux pour le développement de la race par les enfants qu'ils ont la charge de faire instruire.

Pour former cette mentalité chez les parents et les commissaires, il est à désirer qu'on fasse, dans les principaux districts scolaires au moins, des conférences pédagogiques. Lorsque les parents et les commissaires auront bien compris leur rôle, ils se feront un devoir, nous l'espérons, de réclamer auprès des pouvoirs publics, par la voix de leurs représentants Acadiens, une amélioration de l'enseignement du français dans les écoles acadiennes.

Pour développer le goût du français chez les enfants, il serait bon de fonder de petites bibliothèques scolaires. Nous croyons savoir que des sociétés assez puissantes seraient disposées à venir en aide à ces sortes de fondation. Si elles consentaient à favoriser la publication de livres français à bon marché, nous croyons qu'elles feraient oeuvre très utile et auraient droit à la reconnaissance éternelle de la race acadienne de la la Nouvelle-Ecosse.

J. DOUCET.

---

### AU MOIS PROCHAIN

---

Nous devons commencer ce mois-ci la publication des travaux primés de notre concours de la *Corvée*; mais l'espace nous faisant défaut, nous devons attendre au prochain numéro. A partir de janvier prochain, nous publierons une et parfois deux compositions par numéro.

LA RÉDACTION.

---

## A NOS LECTEURS

---

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, nous commencerons le mois prochain à publier le *Petit Canadien* à trente-deux pages; c'est une amélioration que nos lecteurs apprécieront sans aucun doute. Aussi espérons-nous qu'ils nous témoigneront cette appréciation en nous faisant parvenir, sans retard, le montant de leur abonnement, avec si possible, l'abonnement de quelques-uns de leurs amis.

Nos abonnés de Montréal et de l'étranger voudront bien noter, qu'en raison du coût élevé de la livraison de notre revue, par la poste, à leur domicile, nous sommes obligés de leur demander 60 sous, ce qui ne leur paraîtra sans doute pas un prix excessif pour une revue mensuelle de 32 pages.

De leur côté, nos sociétaires qui ont payé jusqu'ici leur abonnement directement au bureau de la Société voudront bien se rappeler qu'ils doivent à l'avenir, nous faire parvenir cet abonnement par l'entremise du Secrétaire ou du Trésorier de leur section. Qu'ils s'acquittent de leur contribution dès les premiers jours de janvier et qu'ils insistent pour que le Trésorier de leur section fasse parvenir sans retard au Secrétariat la part de cette contribution qui revient au Conseil général; de cette façon nous pourrons commencer à leur faire le service régulier de notre bulletin, dès le numéro de janvier.

L'ADMINISTRATION.

---

## LE " CROISÉ " ET LE " PAYS LAURENTIEN "

---

Nous saluons confraternellement ces deux revues, et nous leur offrons nos meilleurs vœux de succès. La dernière vient d'entrer alertement dans sa deuxième année d'existence et la première, devenue l'organe officiel du Comité Permanent de la langue française, s'est transformée matériellement pour s'adapter à ses nouvelles fonctions.

LA RÉDACTION.

---

## BENOIT XV ET NOS QUESTIONS DE LANGUE

---

(Extrait d'un magistral article publié par le *Droit*)

“ Nous sommes encore sous le coup de l'émotion profonde créée par la parole du pape. La lettre *Commisso divinitus* de Sa Sainteté Benoît XV, succédant après dix-neuf ans à l'encyclique *Affari vos* de Léon XIII marque tout à la fois l'importance grandissante de notre pays et l'intérêt très vif que porte le Pontife romain à la branche canadienne de l'Eglise universelle.

“ Ce grave document a-t-il reçu partout l'accueil respectueux qu'il méritait ? Ne l'a-t-on pas lu en certains milieux avec des sentiments de défiance ? N'en a-t-on pas restreint le sens naturel et la portée véritable ? N'a-t-on pas même tenté, par une audace digne de tous les mépris, de rabaisser la haute pensée qui l'a dicté jusqu'aux calculs égoïstes de la politique et aux vulgaires intérêts des partis ?

.....

“ Les motifs de son action, Benoît XV les expose avec une netteté et une sincérité parfaites : ce sont les divisions de plus en plus graves de ses fils, et les causes de plus en plus irritantes de ces dissentiments. Les Franco-Canadiens ont leurs griefs et les adversaires dont ils se plaignent prétendent aussi avoir les leurs. En docteur bienveillant et en arbitre impartial, le pape laisse les uns et les autres s'exprimer devant lui avec toute la liberté d'enfants désunis et qui ne peuvent s'entendre, et qui font appel à l'esprit de justice de leur père.

“ Deux questions sont au fond du débat : la question paroissiale et la question scolaire, et toutes deux font l'objet des récriminations les plus vives. S'il y a, ça et là, dans l'exposé des griefs, quelque chose qui détonne et qui ne semble pas répondre à l'exactitude des faits, on ne saurait raisonnablement en tenir le pape responsable, pas plus qu'il n'est permis d'imputer aux juges civils les opinions divergentes des avocats et les dires contradictoires des témoins.

.....

“ Quoi qu'il en soit, le pape déclare que les Canadiens-français ont droit dans les écoles à un enseignement, non pas simplement convenable, mais équitable, de leur langue, et il condamne par là même et sans conteste tout règlement contraire, et les mesures qu'il prend pour améliorer la situation scolaire actuelle “ d'après les lois de la justice et de la charité ”, montrent assez clairement où porte cette condamnation et jusqu'ou elle s'étend.

.....

“ En attendant, le Saint-Père veut que l'on s'abstienne, soit dans les journaux, soit dans les assemblées, de ce qui pourrait “ alimenter la discorde entre les fidèles ”. Cette prescription n'est pas nouvelle. Elle entre dans les méthodes ordinaires du Siècle apostolique.

.....

“ Ces directions, au reste, si nous les entendons bien, ne vont pas jusqu'à interdire toute réponse calme et motivée à des propos blessants, à des assertions provocantes, et à des accusations qui dénaturent le sens des griefs et l'étendue des réclamations de la minorité. Le pape reconnaît aux Canadiens-français le droit de défendre leur langue. Cela sup-

pose un terrain permis où les nôtres puissent se placer pour exercer ce droit de défense. Le champ d'action constitutionnel reste, par sa nature même, et restera toujours ouvert à la science et à l'étude des légistes.

.....

“ Nous supplions, en terminant, nos compatriotes d'avoir pleine confiance dans la parole du pape et dans les bénédictions que la Providence divine y attache. Cette parole, soit qu'elle domine le bruit des luttes scolaires, soit qu'elle résonne au-dessus des tranchées sanglantes et des champs de carnage, mérite tout notre respect et toute notre filiale soumission. Ce qui tombe des lèvres papales est sacré; ce qui est signé du nom de la première autorité de ce monde doit être lu des yeux de la foi. La société se meurt d'un mal de révolte contre celui qui seul peut la sauver.

“ L'injustice ne saurait venir du défenseur de toute justice. Les hommes passent; mais les principes, dégagés de la poussière des faits et de nuage des préjugés et des passions, demeurent. Ils demeurent avec toute leur force logique et dans tout leur éclat rayonnant et victorieux. Le pape nous propose, en quelques maximes fondamentales, une doctrine d'équité. C'est sur cette base solide que nous devons appuyer notre foi patriotique et nos plus légitimes espoirs. ”

L.-A. PAQUET, ptre.

## L'AUTOMOBILE

(SUITE ET FIN)

*Châssis.* — Cadre supportant la *carrosserie* d'un automobile.

“ Le châssis comprend tous les organes essentiels de la locomotion: le *moteur* proprement dit, la *direction*, la *transmission*, les *freins*, les *roues* munies de bourrelets en caoutchouc (*pneumatiques*), dont la partie qui doit être en contact avec le sol, est en général pourvue d'*antidérapants*. ” (*Le Larousse pour tous*.)

*Carrosserie* (body). — Tout ce qui, dans un automobile, relève de l'art du carrossier, (caisse, sièges, etc.). La *carrosserie* repose sur le *châssis*.

*Moteur.* — Ne pas dire l'*engin*. Moteur 4 cylindres, 6 cylindres, etc.

*Echappement* (exhaust).

*Manivelle.* — La manivelle (crank) est fixée à l'avant du moteur; elle sert à *démarrer* (to crank) quand la voiture n'a pas de *démarrateur automatique*.

*Capot.* — Couverture métallique du moteur.

*Capote.* — Couverture en cuir, en toile de la carrosserie.

- Pavillon.* — Toit d'une limousine. Ce toit est parfois surmonté d'une petite *galerie* métallique pour bagages.
- Pare-brise.* — Plaque de verre transparent à l'avant de l'auto pour préserver le *conducteur* ou *chauffeur* des poussières et de l'air trop vite déplacé. Il y a le *pare-brise fixe* et le *pare-brise articulé*.
- Volant.* — Roue à tige inclinée qui sert à conduire l'automobile.
- Trompe* (avec *flexible* et *poire*). — On dit aussi *corne*, *corne d'appel*, avertisseur. *Sound Klaxon* se dit en fr. : *Sifflez*, s. v. p.
- Garde-boue.* — Bande de métal placée au-dessus des roues d'une voiture pour garantir de la boue. On dit aussi *pare-boue*, *garde-crotte*.
- Marchepied.* — Degré pour monter dans l'auto. La *boîte à outils* se place d'ordinaire sur le *marche-pied*.
- Portières.* — Toute porte de véhicules s'appelle *portière*, v. g.  
*Portière* d'automobile, de wagon, de carrosse, de tramway, etc.
- Glaces.* — Vitres à châssis mobiles des autos.
- Strapontins.* — Sièges supplémentaires d'automobile qui peuvent s'élever et s'abaisser.
- Housses, toiles imperméables, tapis caoutchouc.* — Accessoires d'automobile pour le confort des voyageurs.
- Phares* (headlights). — Projecteurs d'automobile; en outre les autos ont des lanternes que l'on appelle *lanterne avant*, *lanternes de côté* et *lanterne-arrière*, suivant leur disposition. Une *dynamo d'éclairage* s'adapte au moteur et produit la lumière.
- Pneus ou pneumatiques.* — Bandages des roues en caoutchouc gonflé ou plein. Ne pas dire d'horreurs comme celle-ci : *Mon tyre a bosté*, dites : *Mon pneu a crevé*.
- Heurtoir.* — Barre courbe fixée en avant de la voiture pour la protéger en cas de choc.
- Réservoir.* (tank). — Récipient qui contient l'*essence*.  
 N. B. Le mot *gazoline* n'est guère employé en France, on dit presque toujours *essence*; donc au lieu d'*engin à gazoline* disons *moteur à essence*.
- Direction.* — La direction comprend :  
 le *volant*,  
 le *levier de freins*,  
 le *levier d'embrayage*,  
 le *levier de renversement de marche* ou de *marche-arrière*;  
 Pour ne pas trop multiplier les leviers, l'on se sert de *pédales*, il peut y avoir une *pédale de débrayage*, une *pédale de freins*, etc.
- Manomètres.* — Appareils divers indiquant par exemple la pression dans le réservoir, décelant le graissage automatique, etc.

*Odotachymètre.* — Appareil servant à la fois de *compteur kilométrique* et d'*indicateur de vitesse*. Si l'on s'effraie de ce mot tiré du grec, l'on peut dire tout simplement le *compteur*.

*Cartier* (Prononcez carterre). — Toute enveloppe en fer léger ou en tôle, destinée à garantir les organes de l'auto de la poussière, de la boue, etc.

*Porte-pneus, porte-phares, porte-bagages.* — Divers dispositifs rattachés à l'auto pour soutenir pneus, phares et bagages.

*Pièces de rechange* ou *interchangeables.* — Pièces que l'on apporte avec soi en voyage, pour remplacer celles qui pourraient se détériorer ou se perdre.

*Empattement.* — Distance séparant les essieux d'un automobile.

*Garage.* — Hangar où l'on remise les automobiles.

*Panne.* — Arrêt accidentel d'un auto; *avoir une panne; être, rester en panne.*

*Outils et pièces de rechange livrés avec les châssis, par les industriels français (Cottin et Desgouttes).*

1 marteau.	Boulons.
1 burin.	2 ressorts de soupapes.
1 poinçon.	1 soupape et sa clayette.
1 tournevis.	1 tampon de radiateur.
1 pince universelle.	1 raccord caoutchouc.
1 lime demi-ronde avec manche.	1 mètre fil amiante.
1 lime ronde avec manche.	1 paquet fil de fer.
4 clés à douille de dimensions diverses.	2 bougie d'allumage.
1 clé à ergot pour embrayage.	1 courroie de ventilateur.
4 clés à écrou différentes.	1 boîte de graisse.
1 clé pour moyeux.	1 burette à huile.
1 clé anglaise.	1 burette à pétrole.
1 clé pour bouchon.	1 entonnoir.
1 clé d'ajutage de carburateur.	1 vérin ou lève-auto.
1 clé pour vis platinée de magnéto.	1 pompe à pneumatiques.
Ecrous et rondelles grover.	1 nécessaire pour pneumatiques.
	1 notice pour l'entretien des châssis.

*Outils supplémentaires pour voitures à chaînes*

1 boulon de chaîne.	1 maillon de chaîne avec rivet.
1 clé de tendeur de chaîne.	1 " " avec 2 boulons

*La Ligue des Droits du Français.*

## CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

## AVIS IMPORTANT

Montréal, 14 décembre 1916.

Vu l'encombrement d'ouvrage que nous avons à la fin de l'année, les percepteurs de la Caisse Nationale d'Économie, sont priés d'envoyer leur rapport fin d'année avant le 31 décembre prochain. De plus, afin d'éviter une correspondance considérable, pour régulariser les comptes des sociétaires dans nos registres, les percepteurs sont aussi priés de faire la collection totale de chacun des membres dans leur section et de l'inclure dans leur rapport tel que mentionné ci-haut. Ne pas oublier que la contribution des sociétaires de la Caisse de Remboursement est payable au commencement de janvier de chaque année.

Tous les membres de la Caisse, sont aussi priés de prendre connaissance du présent avis, afin que la Société, à la fermeture des livres au 31 décembre, ait reçu l'encaissement complet des contributions de l'année 1916.

Par ordre,

ARTHUR GAGNON, *Administrateur.*

## TABLEAU D'HONNEUR DES ORGANISATEURS PERMANENTS

Inscription du mois de novembre 1916	Moyenne par semaine
1 E. Talbot	1 E. Talbot
2 L. Corriveau	2 A. Thinel
3 J.-I. Piché	3 J.-A. Beauparlant
4 J.-F. Côté	4 J.-F. Côté
5 J.-B. Ricard	5 N. Milette
6 A. Thinel	6 L. Corriveau
7 J.-A. Beauparlant	7 J.-B. Ricard
8 O. De Lottinville	8 O. De Lottinville
9 D. Buisson	9 J.-I. Piché
10 L.-P. Naubert	10 V. Laframboise
11 N. Milette	11 D. Buisson
12 L.-P. Chiasson	12 W. Larivière
13 E. Pilon	13 L.-P. Chiasson
14 V. Laframboise	14 L.-P. Naubert
15 W. Larivière	15 E. Pilon
16 I. Michaud	16 I. Michaud

Pour le mois de novembre, MM. E. Talbot, L. Corriveau, J.-I. Piché et J.-F. Côté, organisateurs, ont remporté avec honneur les prix accordés par le Comité de régie.

J.-A. DUBÉ, *Contrôleur du Recrutement.*

## BILAN DU MOIS DE NOVEMBRE 1916 :

## RECETTES :

Balance au 31 octobre 1916.....		\$50,538.05
Versements Classe " A " .....	\$6,325.75	
Versements Classe " B " .....	1,763.00	
Versements Classe " C " .....	158.75	
Versements Classe " E " .....	36.00	8,283.50
Intérêts sur contributions mensuelles.....		3.00
Ville de Roberval, intérêt.....	146.62	
Ville de Roberval, amortissement.....	18.84	165.46
Ville de Roberval, intérêt.....	1,950.00	
Ville de Roberval, amortissement.....	335.40	2,285.40
Ville de Victoriaville, intérêt.....	2,396.35	
Ville de Victoriaville, amortissement.....	334.85	2,731.20
Comm. Sco. Ville de Longueuil, intérêt.....	582.69	
Comm. Sco. Ville de Longueuil, amortissement.....	72.81	655.50
Paroisse Saint-Stanislas .....		6,046.88
Ville de Dorion, intérêt.....		1,050.00
Ville Saint-Michel, intérêt .....		1,500.00
Intérêts sur dépôts .....		96.39
Ville Lasalle, intérêt .....		1,250.00
Canton de Windsor, intérêt .....	290.43	
Canton de Windsor, amortissement .....	37.32	327.75
Gouvernement de la Puissance, intérêt.....		125.00
Intérêts sur dépôts en banque.....		218.99
		<u>\$75,277.21</u>

## DÉBOURSÉS :

Commutations mensuelles .....	\$0.26	
Remboursement de décès .....	2.50	2.76
		<u>Balance en Banques.....</u>
		\$75,274.45

## CAPITAL INALIÉNABLE AU 30 NOVEMBRE 1916:

A  
PRÊTS :

		<i>Report.....</i>	\$586,852.59
Comm. Sco. Côte S. Louis.....	\$20,000.00	Société S. Jean-Bte, Montréal..	120,000.00
Fr. Sacré-Coeur, Arthabaska...	10,748.34	Village Riv. St-Pierre.....	95,260.00
Paroisse de Labelle.....	18,127.52	Comm. Scol. Tétréaultville....	22,500.00
Canton de Maniwakl.....	7,861.55	Comm. Scol. St-Jean-Berchmans.	67,500.00
Comm. Sco. Shawinigan.....	11,006.32	Par. Ste-Philomène, Rosemont..	32,000.00
Ecoles séparées, Alfred, Ont....	1,000.00	Laval des Rapides.....	39,018.00
Ecoles séparées, Nepean, B.....	3,000.00	Rapide de l'Original .....	9,949.91
Mun. de Jonquières.....	24,534.15	St-Raphael de Burbidge.....	10,000.00
Mun. Sturgeon Falls .....	27,515.42	St-Gabriel de Bouchette .....	10,000.00
Mun. Sudbury, Ont. ....	11,406.72	Paroisse de Gracefield.....	10,000.00
Comm. Sco. de Rigaud.....	6,157.63	St-Alexis de la Grande Bale...	28,911.00
Ville de Roberval .....	5,846.11	Gouvern. de la Puissance....	4,875.00
Ville de Victoriaville .....	95,519.30	St-Michel de Montréal.....	45,000.00
2ème Div. Co. Lac St-Jean....	5,383.92	Ville Lasalle .....	42,500.00
Village de Warwick.....	13,800.00	Corp. Episc. Montréal Est....	9,000.00
Syndics Ecole de Danville .....	5,560.04	Ville de Dorion .....	40,320.00
Canton de Windsor .....	11,579.92	Ville de Roberval.....	59,664.60
Par. T. S. Sacrement, Lachine.	20,000.00	S. Rédempteur de Hull .....	35,000.00
Comm. Sco. Longueuil .....	23,234.42	Ville de Nicolet.....	10,000.00
Mun. d'Asbestos .....	39,571.23	Intérêts accrus au 30 nov. 1916.	24,025.61
Paroisse Saint-Stanislas .....	225,000.00	En Banques .....	75,274.45
	<u>A reporter.....</u>		<u>\$1,377,651.16</u>

ARTHUR GAGNON, administrateur.

# BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874

Capital versé . . . . .	\$ 4,000,000
Fonds de réserve . . . . .	3,700,000
Total de l'actif .. . . .	39,000,000

## DIRECTEURS :

MM. J.-A. Vaillancourt, président ;  
l'hon. F.-L. Béique, vice-président ;  
A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M. Wilson, A.-A. Larocque, A.-W. Bonner.  
Beaudry Leman, gérant général.  
Yvon Lamarre, inspecteur.

SIÈGE SOCIAL : 112, rue S.-Jacques, MONTRÉAL.

Bureau Principal : 95, rue S.-Jacques,

F.-G. Leduc, gérant ; P.-A. Lavallée, gérant adjoint.

164 SUCCURSALES ET AGENCES AU CANADA

32 BUREAUX DE QUARTIERS

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque, sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT, CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, — ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, — achète des TRAITES sur les pays étrangers, — vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde, — prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux du change.

## BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900

Capital autorisé \$2,000,000.00

Capital payé et surplus au 31 décembre 1915 \$1,650,000.00

Siège central : 7 et 9, Place d'Armes, Montréal, Canada

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin Liée, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Présidents : M. W. F. Carsley, Capitaliste, Tancrède Bienvenu, Administrateur, Lake of the Woods Milling Co.  
M. G. M. Bosworth, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."  
Hon. Alphonse Racine, de la maison Alphonse Racine Liée, Marchands en gros, Montréal.  
M. L. J. O. Beauchemin, propriétaire de la Librairie Beauchemin Limitée.  
M. Martial Chevalier, Directeur-gérant Crédit Foncier Franco-Canadien.

### BUREAU DE CONTROLE

Les fonds ou argents qui sont confiés à cette Banque pour son Département d'Épargne sont contrôlés par un Comité de Censeurs, et les placements sont examinés mensuellement par les Messieurs qui composent ce comité à savoir :  
Président : Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.  
Dr E.P. Lachapelle, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Hon. N. Péroudeau, N. P., ministre sans portefeuille, Gouvernement de Québec, administrateur Montreal Light Heat & Power Co.  
75 bureaux dans les Provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

Pour la commodité des travailleurs, etc., des dépôts de toutes sommes, depuis un dollar (\$1.) seront acceptés au Département d'Épargne. Intérêt alloué 3% sur dépôts d'épargne.

**Correspondants Étrangers :** ETATS-UNIS — New York : Metropolitan Bank, National Bank of Commerce, Citizens Central National Bank. Boston : National Shmut Bank. Chicago : Continental National Bank. ANGLETERRE : The Capital and Counties Bank. FRANCE : Société Générale, Comptoir National d'Escompte de Paris. ALLEMAGNE : Deutsche Bank. AUTRICHE : Kais, Koan, Priv. Oesterreichsche Laenderbank. ITALIE : Banca Commerciale Italiana.

L'Association Saint-Jean-Baptiste fait des affaires de banque avec cette institution.

# RENTIER DANS VINGT ANS !

Il suffit de verser 25 sous par mois pour s'assurer une rente viagère.

L'occasion en est offerte aux hommes, femmes et enfants de tout âge.

PAS D'EXAMEN MEDICAL.

## LA CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE

(Assujettie à la surveillance de l'Etat)

MONUMENT NATIONAL : 286, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

50,000 SOCIÉTAIRES

800 SECTIONS ET BUREAUX DE PERCEPTION

CAPITAL ACCUMULÉ : \$1,200,000.00

Ce capital est placé en valeurs de 1er ordre, de 5 à 7 pour cent.

La " Caisse Nationale ", la plus ancienne et la plus puissante société de prévoyance du pays, a pour objet d'habituer le peuple à l'économie. Qui ne peut épargner un sou par jour? Cela suffit à vous assurer, au bout de vingt ans, une pension viagère substantielle.

## La Caisse de Remboursement

Complément de la " Caisse Nationale d'Économie ", elle assure le remboursement aux héritiers des sociétaires décédés avant vingt ans de sociétariat.

Tous renseignements fournis sur demande.

On demande des agents pour le recrutement et la perception dans toute la province.

## ARGENT A PRÊTER

La Société Saint-Jean-Baptiste prête aux municipalités, aux commissions scolaires et aux fabriques. Elle traite directement avec les emprunteurs et n'achète que des débetures françaises ou bilingues.

Administrateur . . . . . Arthur Gagnon.  
Directeur du recrutement . . . J.-Arthur Dubé.  
Inspecteur . . . . . J.-I. Couture.  
Inspecteur . . . . . Alexis Côté.